



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 27 septembre 2023

Présences

M. Sébastien Pomerleau, parent et président	Mme. Isabelle Dufour, enseignante
M. Julien Boulanger-Richardson parent et Vice-président	Mme. Amélie Fecteau, enseignante
M. Mehieddine Harzallaoui, parent et secrétaire	Mme. Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste
Mme. Laura Rivera, parent	Mme. Jessy Larchet, TES
Mme. Severine Gourhant, parent substitut	Mme. Marie-Pierre Bergeron, TES

Autres présences

Mme Mélissa Matte, directrice

Absences

M. Jean Tittley

Ordre du jour

19 h 00 **1. Ouverture**

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Présentation des membres
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour du 28 août 2023
- 1.4. Adoption et suivi du procès-verbal du 28 août 2023

2. Interventions du public

19 h 15 **3. Élections et nomination**

- 3.1. Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur
- 3.2. Élections
- 3.3. Nomination des représentants de la communauté
- 3.4. Détermination du parent ayant un mandat d'un an

19 h 30 **4. Affaires pour décision et discussion**

- 4.1. Calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2023-2024.
- 4.2. Règles de régie interne
- 4.3. Désignation de parents sur le comité du projet éducatif
- 4.4. Activités éducatives et sorties pour l'année 2023-2024
- 4.5. Activités au service de garde lors des journées pédagogiques 2023-2024
- 4.6. Contenu d'orientation scolaire et professionnelle (COPS) pour 2023-2024
- 4.7. Planification de l'éducation à la sexualité pour 2023-2024
- 4.8. Campagne de tirelire d'Halloween 2023
- 4.9. Activités parascolaires

5. Présentation sans prise de décision

20 h 10 5.1 Formation des membres du conseil d'établissement

6. Rapports

- 6.1. Rapport de la direction et des membres du personnel
- 6.2. Rapport du représentant au comité de parents
- 6.3. Rapport de l'OPP et de la fondation

20 h 20 **7. Autres sujets**

- 7.1. Déclaration d'intérêts et divulgation des renseignements personnels
- 7.2. Questions et demandes des membres du CÉ

20 h 30 **8. Fermeture**

- 8.1. Date de la prochaine rencontre – 1^{er} novembre 2023
-

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Le président n'étant pas élu, Mme Mélissa Matte ouvre la séance à 19h10.

1.2 Présentation des membres

Chaque membre se présente.

1.3 Adoption de l'ordre du jour du 28 août 2023

Mme Matte procède à la lecture de l'ordre du jour.
Le point « Activités parascolaires » est ajouté à l'ordre du jour.

C.E. 2023-2024-01	Sur proposition de Mme Lefebvre, appuyée par Mme Fecteau, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, avec les modifications proposées.
--------------------------	--

1.4 Adoption et suivi du procès-verbal du 28 août 2023

Aucun commentaire sur le procès-verbal du 28 août 2023.

C.E. 2023-2024-02	Sur proposition de M. Pomerleau, appuyée par Mme Lefebvre, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, tel que présenté.
--------------------------	--

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public

3. ÉLECTIONS ET NOMINATION

3.1 Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur

La procédure d'élection est présentée dans les règles de régie interne du conseil d'établissement. La procédure prévoit la nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur.

C.E. 2023-2024-03	Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de nommer Mélissa Matte comme présidente d'élection et Marie-Pier Bergeron comme scrutatrice
--------------------------	--

3.2 Élections

Présidence : M. Pomerleau se présente. Il est élu par acclamation.

Vice-Présidence :

M. Boulanger-Richardson se présente.

M. Pomerleau mentionne que M. Tittley lui a fait part de son intérêt pour le poste.

Il y a un vote secret.

M. Boulanger-Richardson est élu à la suite du vote.

Secrétariat : M. Harzallaoui se présente. Il est élu par acclamation.

3.3 Nomination des représentants de la communauté

Il y a deux postes pour des membres de la communauté sur le conseil d'établissement. Il n'y en a pas eu depuis plusieurs années. Toutefois, M. Alain Marcoux a démontré son intérêt. Les titulaires de ces postes ont droit de parole, mais pas droit de vote.

C.E. 2023-2024-04	Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de nommer M. Alain Marcoux au poste de membre de la communauté.
--------------------------	---

3.4 Détermination du parent ayant un mandat d'un an

Aux élections de l'Assemblée des parents, il y avait 3 postes de deux ans et un poste d'un an qui fait suite à la démission de M. Olivia. Ainsi, les parents doivent déterminer, parmi les parents élus à la dernière Assemblée de parents, qui aura un mandat d'un an.

L'enfant le plus jeune de M. Jean Tittley termine sa scolarité cette année à Saint-Mathieu (6e année). M. Pomerleau lui en a parlé et il a accepté d'avoir un mandat d'un an.

C.E. 2023-2024-05	Sur proposition dûment appuyée par les parents, il est résolu unanimement que M. Tittley ait un mandat d'un an et que Mme Rivera, M. Pomerleau et M. Harzallaoui aient un mandat de deux ans.
--------------------------	---

4. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION

4.1 Calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2023-2024

Un projet de calendrier est déposé.

C.E. 2023-2024-06	Sur proposition de M Boulanger-Richardson, appuyé par M Harzallaoui, il est résolu unanimement d'adopter le calendrier des rencontres pour 2023-2024, soit : <ul style="list-style-type: none">• Mercredi le 27 septembre 2023• Mercredi le 6 décembre 2023• Mercredi le 31 janvier 2023• Mercredi 20 mars 2024• Mercredi 1er mai 2024• Mercredi 12 juin 2024• Lundi 26 août 2024
--------------------------	--

4.2 Règles de régie interne

Il est proposé d'apporter des changements dans le processus de décision par courriel, soit que les décisions soient mises en annexe au prochain procès-verbal (au lieu d'être mise à l'ordre du jour) et de retirer la phrase : « Une abstention n'est pas considérée comme un vote. ».

C.E. 2023-2024-07	Sur proposition de Mme Lefebvre, appuyée par Mme Larchet, il est résolu unanimement d'adopter les changements apportés aux règles de régie interne.
--------------------------	---

4.3 Désignation de parents sur le comité du projet éducatif

Pour apporter une réflexion de parents sur les enjeux éducatifs, il est souhaitable qu'un parent participe avec l'équipe-école aux discussions et aux diverses réunions. Une dizaine de rencontres d'une heure sont prévues.

M. Harzallaoui se propose. M. Tittley avait également manifesté son intérêt.

C.E. 2023-2024-08	Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de nommer M. Harzallaoui et M. Tittley au comité sur le projet éducatif.
--------------------------	--

4.4 Activités éducatives et sorties pour l'année 2023-2024

Il est proposé d'ajouter une sortie à l'extérieur de l'école en première et en deuxième année.

Mme Matte mentionne que, par les années passées, le budget prévu pour « école inspirante » était distribué aux classes pour faire des sorties scolaires. Or, elle a été informée que ce budget doit plutôt servir à des activités pour l'ensemble de l'école et non par classe. C'est donc pour cette raison que l'enveloppe budgétaire accordée pour les sorties scolaires par classe a diminué significativement comparativement aux années passées.

Afin d'encourager les enseignants à organiser au moins une activité à l'extérieur de l'école, le CÉ accepte qu'un montant dix dollars soit chargé aux parents pour les sorties scolaires.

C.E. 2023-2024-09	Sur proposition de M Boulanger-Richardson, appuyée par Mme Dufour, il est résolu unanimement d'approuver l'ensemble des sorties scolaires de tous les niveaux et de permettre de facturer les parents jusqu'à un montant de 10 dollars pour des activités scolaires.
--------------------------	--

4.5 Activités au service de garde lors des journées pédagogiques 2023-2024

Un enjeu de pénalités monétaires nécessite un ajustement des sorties à l'extérieur de l'école. Le service de garde essaie de trouver des solutions et de nouvelles possibilités. La présentation des sorties viendra éventuellement.

Puisqu'aucune activité prévue ne nécessite la sortie des élèves ou des frais chargés aux parents, aucune résolution n'est requise par le conseil d'établissement.

4.6 Contenu d'orientation scolaire et professionnelle (COPS) pour 2023-2024

Mme Matte présente une proposition de modalités d'application du contenu d'orientation scolaire et professionnelle.

5^e année : Activités pour préparer l'élève sur ses intérêts et ses forces et amorcer le questionnement sur son choix de métier.

6^e année : Préparation vers le secondaire (passage et transition primaire-secondaire).

C.E. 2023-2024-10	Sur proposition de Mme Bergeron, appuyée par Mme Larchet, il est résolu unanimement d'adopter les modalités d'application 2023-2024 du contenu d'orientation scolaire et professionnelle.
--------------------------	---

4.7 Planification de l'éducation à la sexualité pour 2023-2024

Le contenu pédagogique d'éducation à la sexualité est imposé par le Ministère. Toutefois, le conseil d'établissement doit adopter certaines modalités. Mme Matte présente une proposition de modalités.

Un parent souhaiterait que le contenu à la sexualité soit davantage diffusé auprès des parents pour mieux se préparer dans l'éventualité où leur enfant leur pose des questions sur le sujet en question. Dans certaines cultures, ce sujet est tabou.

C.E. 2023-2024-11	Sur proposition de Mme Rivera, appuyée par Mme Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les modalités d'application 2023-2024 de l'éducation à la sexualité.
--------------------------	---

4.8 Campagne de tirelire d'Halloween 2023

L'école souhaite sensibiliser et impliquer les enfants à la cause choisie pour la campagne de tirelire d'Halloween. Il est proposé de soumettre le projet au club entrepreneurial.

4.9 Activités parascolaires

Les activités parascolaires doivent normalement être adoptées par le conseil d'établissement. Compte tenu des enjeux de délai, de la formation du nouveau conseil d'établissement et de méconnaissance de la procédure auprès des responsables, les activités parascolaires transmises en septembre n'ont pas fait l'objet d'une approbation par le conseil d'établissement. Or, les prochaines activités parascolaires seront présentées au CÉ.

Les membres sont très contents quant à la variété des activités offertes par Dimension sportive et culturelle.

5. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

5.1 Formation des membres du conseil d'établissement

Une formation, préparée par le ministère de l'Éducation, doit être suivie par les membres du conseil d'établissement au cours de leur première année en fonction au sein du conseil d'établissement. Ainsi, M. Pomerleau invite les membres à prendre connaissance des capsules et des différents documents déposés.

Pour assurer un rythme d'apprentissage tout au cours de l'année, l'ordre du jour contient les fiches d'information associées à chaque sujet. Ainsi, les membres sont invités à lire ces fiches préalablement à la rencontre.

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

6. RAPPORTS

5.2 Rapport de la présidence

Afin d'adopter de bonne pratique de gouvernance, M. Pomerleau a déposé sur la plateforme la liste des sujets qui sont prévus être traités au cours des prochaines séances. Ainsi, les membres pourront anticiper les sujets qui seront traités et mieux s'y préparer.

6.1 Rapport de la direction et des membres du personnel

L'année débute bien. L'école termine les différents déménagements suite à l'augmentation du nombre de classes. Les services aux élèves sont bien amorcés.

6.2 Rapport du représentant au comité de parents

Le comité de parents gère les formations gratuites offertes par la Fédération des comités de parents du Québec. La liste des formations offertes est déposée sur la plateforme. Pour bénéficier de la gratuité, il suffit d'écrire au comité de parents.

6.3 Rapport de l'OPP et de la fondation

La prochaine rencontre de l'OPP est le 3 octobre 2023.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Déclaration d'intérêts et divulgation des renseignements personnels

Les membres sont invités à compléter les formulaires « Déclaration d'intérêts » et « Divulgation des renseignements personnels » et de les remettre à la direction.

7.2 Questions et demandes des membres du CÉ

Aucune question ou demande n'est posée.

8. FERMETURE

8.1 Date de la prochaine rencontre – 1er novembre 2023

La prochaine rencontre est prévue le 1^{er} novembre 2023.

8.2 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Sébastien Pomerleau
Président du conseil d'établissement

Mélissa Matte
Directrice